



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-neuvième session

9-18 février 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement social

et de la vingt-quatrième session extraordinaire

de l'Assemblée générale : thème prioritaire :

élimination de la pauvreté

Suite donnée à la résolution 2010/12 du Conseil économique et social intitulée « Promouvoir l'intégration sociale »

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui fait suite à la résolution 2010/12 du Conseil économique et social, rend compte des politiques et programmes en faveur de l'intégration sociale adoptés au plan national, dans différentes régions, et de leurs incidences sur l'élimination de la pauvreté. Il fait une large place à la protection sociale, à l'emploi, aux interventions ciblant des groupes donnés, ainsi qu'à la participation générale de la population, qui sont autant de moyens d'intégration sociale. Il relève les limites de certaines interventions et expose les problèmes restant à régler. Il montre qu'il importe d'intensifier les échanges concernant les pratiques et politiques optimales en la matière. Enfin, il présente des recommandations quant aux mesures à prendre pour aller de l'avant.

* E/CN.5/2011/1, à paraître.



I. Introduction

1. À sa quarante-huitième session, tenue en février 2010, la Commission du développement social a adopté, pour la première fois, une résolution intitulée « Promouvoir l'intégration sociale », dans laquelle elle constate que d'immenses progrès ont été accomplis en vue d'éliminer la pauvreté et de faire appliquer les instruments adoptés par les Nations Unies en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés, des personnes âgées et des peuples autochtones. Elle souligne toutefois qu'il faut accorder davantage d'importance à l'intégration sociale et formuler des politiques et programmes sociaux plus ambitieux pour répondre aux besoins des collectivités, des groupes sociaux et des personnes vulnérables et marginalisés.

2. Le présent rapport met en évidence les priorités, politiques et programmes d'intégration sociale au niveau national, compte tenu de leur pertinence au regard de l'élimination de la pauvreté. Les interventions probantes destinées à promouvoir l'intégration sociale qui sont exposées ici montrent que de nombreuses initiatives globales et intersectorielles en faveur de l'intégration sociale au moyen de l'élimination de la pauvreté et d'autres mesures ont été prises au niveau national. Est également souligné ici le rôle crucial de l'intégration sociale et de la dimension humaine dans la lutte contre la pauvreté. Pour que l'intégration sociale contribue à l'élimination de la pauvreté, il est impératif de s'attaquer aux causes profondes de cette dernière et à ses multiples aspects, tels que l'impossibilité d'obtenir des services de base, la vulnérabilité, l'inégalité, la participation limitée au développement et l'incapacité de se faire entendre. Il est donc indispensable d'investir dans le capital humain et social si l'on veut lutter contre la pauvreté et l'exclusion et promouvoir une « société pour tous ».

3. Le présent rapport se fonde sur des éléments de texte reçus des commissions régionales, ainsi que des bureaux de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire du Bureau des politiques de développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). On trouvera formulées dans la dernière partie des recommandations concernant les mesures à prendre pour aller de l'avant.

II. Vue d'ensemble des politiques et programmes d'intégration sociale

4. Les autorités nationales s'accordent de plus en plus, de par le monde, à considérer que l'intégration sociale est essentielle au regard du développement social et de l'atténuation de la pauvreté. Les approches varient d'une région à l'autre. Ainsi, de nombreux pays sont passés de programmes fragmentés et d'initiatives ponctuelles à des politiques intersectorielles plus cohérentes, concertées et intégrées, qui correspondent davantage aux objectifs de développement et aux stratégies de réduction de la pauvreté à l'échelle nationale.

5. L'adoption de la Déclaration de Windhoek sur le développement social et du Cadre de politique sociale pour l'Afrique par la Conférence des ministres responsables du développement social de l'Union africaine et leur approbation ultérieure par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union en janvier 2009 illustrent la volonté collective de promouvoir l'intégration sociale,

considérée comme étant le moyen le plus systématique et pertinent de favoriser le développement social sur le continent africain¹.

6. Bien que, dans l'ensemble, la pauvreté ait largement reculé en Asie et dans le Pacifique, cette région abrite 60 % des pauvres de la planète. L'exclusion sociale, la pauvreté chronique et persistante, ainsi que les inégalités sociales et économiques continuent d'y régner. Ainsi, les crises alimentaires, énergétiques et financières qui ont éclaté ces dernières années ont augmenté la vulnérabilité sociale. Elles illustrent *a contrario* le rôle clef de l'intégration sociale dans la promotion du développement durable et partagé. Les conditions socioéconomiques et les stratégies de développement variant d'un pays à l'autre, les politiques adoptées pour lutter contre l'exclusion sociale, assurer la protection sociale et promouvoir l'intégration sociale varient elles aussi.

7. En Asie occidentale, les initiatives d'intégration sociale visent à améliorer l'accès au marché du travail, à étendre la protection sociale et à faire participer au développement les personnes et les groupes marginalisés, tels que les handicapés. Dans le cadre de la Décennie arabe des personnes handicapées (2004-2013), plusieurs pays ont remanié leurs politiques et promulgué de nouvelles lois pour améliorer l'accès de ces personnes aux services de santé, à l'enseignement et la formation, à l'emploi, aux transports, ainsi qu'à l'information et à la communication².

8. Dans le sillage des initiatives pionnières lancées au Mexique et au Brésil, des programmes de transfert monétaire assorti de conditions ont été mis en œuvre dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et ils constituent désormais un élément clef de l'action menée au niveau national pour favoriser l'intégration sociale et réduire les inégalités. En outre, quelques pays ont entrepris d'élaborer des cadres généraux de protection sociale tout en améliorant l'accès aux services sociaux de base pour tous.

9. L'inclusion et la cohésion sociales ont longtemps été des éléments majeurs de l'engagement politique de l'Union européenne en faveur de la durabilité, de la stabilité et de la prospérité des États qui en sont membres. En réponse à la crise économique et financière actuelle, une stratégie de croissance intelligente, durable et pour tous, Europe 2020, a été adoptée en juin 2010, qui succède à la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi pour la période 2000-2010. Europe 2020 doit aider l'Union à sortir de la crise en impulsant la compétitivité, la productivité, le potentiel de croissance, la cohésion sociale et la convergence économique³.

III. Efficacité des interventions destinées à promouvoir l'intégration sociale

10. Les instruments de promotion de l'intégration sociale sont de portée et d'objet divers. La pauvreté, outre qu'elle se caractérise par des revenus insuffisants pour assurer des conditions de vie adéquates et par la difficulté d'avoir accès aux services sociaux de base, est de plus en plus considérée comme une forme d'exclusion. En

¹ Voir *African Social Development Report 2009: Placing Social Integration at the Centre of Africa's Development*, Commission économique pour l'Afrique, 2010.

² Voir E/ESCWA/SDD/2007/IG.1/5.

³ Voir l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm.

conséquence, les stratégies visant à l'atténuer, notamment par la protection sociale et un meilleur accès à l'enseignement, aux soins de santé et au logement, sont souvent considérées comme indispensables pour lutter contre l'exclusion et promouvoir l'intégration sociale. De même, on s'accorde à penser que les politiques facilitant l'accès à l'emploi, ainsi que les systèmes de garantie de l'emploi et les programmes de travaux publics contribuent à la cohésion sociale.

11. L'intégration sociale est également favorisée par des mesures diverses facilitant la participation de la personne et du groupe à des activités citoyennes, sociales, économiques et politiques. Certaines d'entre elles portent sur le renforcement des capacités des collectivités locales et l'appui aux organes de participation citoyenne, notamment les organisations non gouvernementales. D'autres sont destinées à encourager la participation des citoyens à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes sociaux ayant des incidences sur les conditions de vie.

12. Un cadre universel de politiques favorisant l'intégration sociale devrait faire une place spéciale aux mesures destinées à améliorer le sort des personnes les plus marginalisées, parmi lesquelles les handicapés, les peuples autochtones et les travailleurs migrants. Il importe également de poursuivre la lutte contre différentes formes de discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou d'autres caractéristiques. Des mesures destinées à promouvoir l'égalité des chances, telles que la discrimination positive, sont à envisager afin de remédier aux inégalités de longue date, en accompagnement des stratégies susmentionnées.

A. Protection sociale, emploi et interventions ciblant des groupes donnés : des moyens d'intégration sociale

Initiatives de protection sociale

13. La protection sociale prémunit la personne contre les risques qui peuvent se poser à elle et l'empêche de tomber dans la pauvreté en cas de chômage, de maladie, d'invalidité ou de vieillesse. Sur le plan du développement, elle doit renforcer les capacités et favoriser l'investissement dans le capital humain. Elle a également une fonction de justice sociale, en ce qu'elle contribue à améliorer la cohésion et la solidarité. La protection sociale, compte tenu de ses multiples fonctions, est de plus en plus considérée comme un élément essentiel de toute stratégie ayant pour objectif l'intégration sociale. De plus en plus de pays en développement formulent et mettent en œuvre divers moyens de protection sociale, tels que le transfert monétaire assorti ou non de conditions, les pensions sociales ou encore les systèmes de garantie de l'emploi. De fait, les transferts sociaux sous de nombreuses formes, conjugués à la prestation de services de base, constituent désormais un moyen de choix dans la lutte contre les aspects multidimensionnels de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

14. Ces interventions postulent que la pauvreté se caractérise non seulement par des revenus insuffisants, mais aussi par l'impossibilité d'avoir accès aux services de base et par une grande vulnérabilité aux chocs économiques, ce qui se solde souvent par la perte de l'emploi ou par des problèmes de santé. Par conséquent, les programmes de protection sociale s'attaquent aux nombreux aspects de la pauvreté en ce qu'ils constituent un investissement dans le capital humain et social. Or, on

s'accorde toujours plus à penser que ce type d'investissement est indispensable au regard de l'intégration sociale.

15. Dans les pays en développement, les interventions de protection sociale sont principalement axées sur les ménages avec enfants qui vivent dans la pauvreté; elles cherchent à mettre un terme au transfert intergénérationnel de la pauvreté et à l'inverser. Elles prennent la forme de petites subventions en espèces, parfois destinées à assurer la scolarisation d'un enfant ou la réalisation de bilans de santé périodiques. Leur portée et leur couverture sont diverses, de même que la façon dont les programmes sont conçus; certaines offrent des prestations pour enfants et d'autres prestations familiales, d'autres concernent les pensions de vieillesse, ou encore des subventions en espèces pour les personnes touchées par le VIH/sida et les handicapés. Elles peuvent prévoir des subventions aux fins de l'assurance maladie ou le financement de soins de santé, l'allocation chômage ou la garantie de l'emploi pour une période déterminée.

16. Les transferts monétaires assortis de conditions peuvent entrer dans le cadre de vastes programmes touchant des millions de familles, comme au Brésil, ou en être simplement au stade de projet pilote destiné à quelques milliers de personnes, comme au Kenya et au Nicaragua. Ainsi, ils touchent 40 % de la population en Équateur, environ 20 % au Brésil et au Mexique, et seulement 1 % au Cambodge. Leur montant va d'environ 0,5 % du produit intérieur brut (PIB) (Brésil, Équateur et Mexique) à 0,08 % (Chili). Les prestations en espèces couvrent 20 % de la consommation des ménages au Mexique, 4 % au Honduras, et de moindres pourcentages au Bangladesh, au Cambodge et au Pakistan⁴.

17. Les transferts monétaires se concentrent sur les segments les plus pauvres de la population. Dans certains programmes d'Amérique latine – tels que Bono de desarrollo humano en Équateur, Chile solidario au Chili, Familias en acción en Colombie et Oportunidades au Mexique –, entre 60 % et 75 % des transferts de revenus vont à la tranche des 40 % les plus pauvres. Pourtant, en moyenne dans l'ensemble de l'Amérique latine, ces programmes ne représentent que 2,3 % du total des dépenses sociales publiques et 0,25 % du PIB; les évaluations indiquent que leur impact sur les indicateurs de la pauvreté et l'inégalité des revenus au niveau national est plutôt modeste⁵.

18. La majorité des programmes de protection sociale ne sont pas de portée exhaustive; ils comportent toutefois des modules – tels que ceux portant sur les services ou transferts sociaux de base – qui jettent les fondements d'un système dont la portée pourra être étendue. Les services sociaux de base comprennent l'accès à l'enseignement primaire, aux soins de santé, à la sécurité alimentaire et la nutrition, au logement et à l'assainissement. Les transferts sociaux de base concernent les prestations pour enfants et autres prestations familiales, les pensions sociales de vieillesse et ainsi que l'allocation chômage ou la garantie de l'emploi. Les

⁴ A. Fiszbein et N. Shady, *Conditional Cash Transfers: Reducing Present and Future Poverty*, Banque mondiale, 2009.

⁵ Voir *Social Panorama of Latin America*, « Trends in social spending, cash transfers and conditional transfer programmes », Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2009.

programmes les plus complets – tels ceux exécutés au Brésil, au Mexique et au Chili – comprennent plusieurs de ces modules⁶.

19. Le programme Bolsa Familia, exécuté au Brésil, est le programme le plus important en ce qui concerne les transferts monétaires assortis de conditions, puisqu'il permet de verser des subventions mensuelles à plus de 12 millions de familles pauvres, sous réserve qu'elles aient respecté certaines conditions telles que la fréquentation scolaire et les consultations de santé prénatale et postnatale⁷. On estime que, depuis sa création en 2003, Bolsa Familia a permis de réduire les inégalités et la pauvreté. Le quatrième rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement indique en effet que l'extrême pauvreté est passée de 12 % en 2003 à 4,8 % en 2008⁸.

20. Au Mexique, le programme Oportunidades a remplacé des transferts de revenus isolés – tels que des rabais consentis en nature et en espèces – par des transferts de revenus en espèces ciblés et assortis de conditions particulières. Il s'agit de briser le cycle de la pauvreté et de l'exclusion par le perfectionnement du capital humain que représentent ceux qui vivent dans une extrême pauvreté. Ce programme s'adresse à 5 millions de familles (soit 25 % de la population), et il se montait à 3,3 milliards de dollars en 2007. Les familles bénéficiaires reçoivent un ensemble de prestations concernant la santé, la nutrition et l'enseignement⁹.

21. Le programme Chile Solidario, lancé en 2002 au Chili, est « un système de protection sociale pour les familles en situation d'extrême pauvreté, combinant des éléments d'assistance et de promotion à partir d'une perspective d'intégration »¹⁰. Le programme met l'accent sur plusieurs aspects de la vie familiale : l'identification, la santé, l'éducation, la dynamique familiale, les conditions de logement et de travail, et le revenu¹⁰. Il constitue désormais un réseau de soutien pour tous les groupes sociaux confrontés à des situations de vulnérabilité¹¹.

22. D'autres programmes de transferts sociaux en Amérique latine, bien que moins ambitieux, comportent quelques-uns des modules essentiels des régimes de protection sociale ouverts à tous. Ainsi, en El Salvador, le programme Red Solidaria, qui cible à la fois la famille et la collectivité, vise à améliorer la prestation de services sociaux de base et à diversifier les sources de revenus tant des familles

⁶ C. Jaquier et P. Mertens « The social protection floor: International Experience in Implementation: from policy to practice », Organisation internationale du Travail et Organisation internationale de la Santé (27 août 2010).

⁷ Kathy Lindert, « Brazil: Bolsa Familia Programme – Scaling-up Cash Transfers for the Poor », Sourcebook on Emerging Good Practice in Managing for Development Results, Banque mondiale, consultable à l'adresse suivante : <http://www.mfdr.org/sourcebook/6-1Brazil-BolsaFamilia.pdf>.

⁸ Voir <http://www.mds.gov.br/bolsafamilia> (consulté le 1^{er} octobre 2010).

⁹ Voir Santiago Levy, « La continuidad de Progres-Oportunidades », The Brookings Institution, 2006, consultable à l'adresse suivante : http://www.brookings.edu/global/progress/pap_spanish_final.pdf; voir aussi Evelyne Rodriguez, « Beating the Odds: How Progres/Oportunidades Became Mexico's Major Poverty Alleviation Programme and An International Best Practice », consultable à l'adresse suivante : http://www.undprcc.lk/ext/mdgi_regional_workshop_2007/pdf/Social%20Safety%20Nets%20and%20Micro%20Finance/Mexico_PROGRESSA.pdf.

¹⁰ Voir Julieta Palma et Raúl Urzúa, *Politiques contre la pauvreté et citoyenneté : le cas de « Chile Solidario »*, Département de politiques publiques, Institut d'affaires publiques, Université du Chili, 2005.

¹¹ Voir http://www.chilesolidario.gov.cl/en/chs_en.php.

vivant dans la pauvreté que des communautés démunies¹². En République dominicaine, le programme Solidaridad assure des transferts monétaires, par le biais d'une carte de débit émise par un établissement bancaire, pour l'achat de produits alimentaires et de gaz liquide dans les épiceries locales, à condition que tous les enfants des familles concernées soient vaccinés et que leur taille et leur poids soient surveillés¹³. Au Pérou, le programme Juntos de transfert monétaire assorti de conditions, lancé en 2005, offre aux familles pauvres une somme forfaitaire destinée à atténuer la pauvreté dans l'immédiat, tout en luttant contre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté au moyen du perfectionnement du capital humain par l'accès à l'enseignement et aux services de santé¹⁴. En Colombie, le programme Familias en Acción a étendu sa couverture aux pauvres des villes, à plus de 200 000 personnes déplacées ainsi qu'aux communautés autochtones et afro-colombiennes. À Trinité-et-Tobago, le programme ciblé de transfert monétaire assorti de conditions permet aux personnes et familles vulnérables d'obtenir une aide alimentaire immédiate au moyen d'une carte de débit, sous réserve que les bénéficiaires suivent un stage de perfectionnement des compétences en vue d'obtenir un emploi¹⁵.

23. Ailleurs dans le monde, les programmes de protection sociale en sont à divers stades de développement et leur couverture varie. En Afrique subsaharienne, leur structure et leur portée varient d'un pays à l'autre, à l'image de leurs caractéristiques démographiques, des conditions sociales et économiques qui y règnent, et de leurs moyens financiers.

24. En Afrique du Sud, le cadre national de protection sociale est un système relativement ambitieux, qui associe transferts monétaires et services de base en matière de santé et d'enseignement élémentaire à des subventions pour le logement, l'eau, l'électricité et l'assainissement. Les transferts monétaires ciblent les groupes les plus vulnérables de la population, notamment les personnes âgées, les anciens combattants, les handicapés et les familles, y compris d'accueil, ayant des enfants à leur charge. Il existe, en plus du régime de retraite assuré par cotisations, un régime de pensions sociales destiné aux personnes âgées et aux handicapés. Dans l'ensemble, 12 millions de personnes bénéficient de transferts sous des formes très diverses. Outre les personnes âgées, le programme fournit un soutien vital pour les familles touchées par le VIH/sida dans lesquelles les grands-parents s'occupent de leurs petits-enfants. L'extension du programme de pension de vieillesse a permis d'améliorer la santé et la nutrition des enfants, en particulier des filles, et d'atténuer, dans l'ensemble, la pauvreté¹. En 2009, les dépenses de protection sociale ont atteint

¹² Voir Tatiana Feitosa de Britta, « The Challenges of El Salvador's Conditional Cash Transfer Programme, Red Solidaria », Centre international pour l'action en faveur des pauvres, 2007, consultable à l'adresse suivante : <http://www.undp-povertycentre.org/pub/IPCCountryStudy9.pdf>.

¹³ Le programme Solidaridad s'accompagne d'un programme complémentaire intitulé « Incentivo a la Asistencia Escolar », lequel cible les familles avec enfants de 6 à 12 ans qui vivent dans la pauvreté, la condition étant que les enfants fréquentent l'école. Pour plus d'information, voir l'adresse suivante : <http://www.iadb.org/comunicaciones-de-prensa/2009-08/french/la-republique-dominicaine-recevra-70-millions-pour-son-systeme-de-protection-soc-5578.html>.

¹⁴ Elizaveta Perova et Renos Vakis, « Welfare impacts of the Juntos Program in Peru: Evidence from non-experimental evaluation », Banque mondiale, mars 2009.

¹⁵ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Social Panorama of Latin America, « Trends in social spending, cash transfers and conditional transfer programmes »; voir également Pablo Villatoro, « Conditional cash transfer programmes: experiences from Latin America », CEPAL Review No. 86, 2005.

3,3 % du PIB. La protection sociale a été progressivement élargie, et l'on compte que les transferts monétaires, associés à la prestation de services de base, contribueront à briser le cycle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté¹⁶.

25. En Afrique subsaharienne, les programmes de protection sociale visent principalement les personnes les plus vulnérables. Certains d'entre eux associent transferts monétaires et prestation de services. Au Kenya, le programme de transferts monétaires en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, qui touche 100 000 ménages et 230 000 enfants, s'adresse aux familles vivant dans la misère, sous réserve qu'elles acceptent certaines conditions concernant la santé et la scolarité des enfants, comme dans certains pays d'Amérique latine¹⁷. La Namibie a mis en place trois grands programmes de protection sociale, qui prévoient une pension de vieillesse quasi universelle, une pension d'invalidité et des allocations familiales; il existe de plus des programmes modestes de transferts monétaires¹⁸. En Zambie, un projet pilote de transfert monétaire mené dans le district de Kalomo s'adresse aux personnes âgées qui ont des orphelins à leur charge¹⁹. Au Ghana, le Livelihood Empowerment Advancement Programme, qui touche diverses catégories de ménages vivant dans la misère, associe, chaque fois que possible, prestation de services et transferts²⁰. Au Mozambique, le programme de subvention de produits alimentaires cible les personnes âgées, les handicapés, les personnes atteintes de maladies chroniques et les femmes enceintes souffrant de malnutrition²⁰.

26. En Asie, plusieurs types de programmes d'aide sociale offrent des subventions alimentaires, des revenus minimums garantis, un complément de revenu au moyen de transferts monétaires, ainsi que des transferts assortis ou non de conditions s'adressant tant aux ménages qu'aux particuliers²¹. Au Cambodge, la protection sociale prend essentiellement la forme de distribution de produits alimentaires, parfois en rémunération du travail fourni, et de programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre. En République populaire de Chine, le minimum vital garanti (Dibao) assure un apport régulier en espèces ou en nature aux ménages ruraux et urbains qui vivent dans la pauvreté. Il semble que l'on ait ainsi réussi à protéger les ménages urbains dont le revenu par habitant est inférieur au seuil de pauvreté local. Au Pakistan, le programme Benazir, non assorti de conditions, garantit un revenu minimum aux personnes dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil. Équivalent à 0,3 % du PIB, il vient au troisième rang des décaissements publics en espèces. Il s'agit là d'augmenter le pouvoir d'achat des familles économiquement vulnérables. En 2008-2009, ce programme a touché 15 % de la population. Aux Philippines, le programme Pantawid Pamilyang Pilipino est l'un des programmes asiatiques d'aide sociale les plus complets. Conçu sur le

¹⁶ Vusi Madonsela (Directeur général du Ministère sud-africain du développement social), « A presentation on South Africa's Basic Social Protection Floor », présentation faite à l'occasion de la manifestation spéciale sur la coopération Sud-Sud, 2 février 2010.

¹⁷ À partir de juin 2010, voir <https://www.cpc.unc.edu/projects/transfer/countries/kenya>.

¹⁸ Voir *Poverty in Focus*, n° 15, Centre international pour l'action en faveur des pauvres (2008).

¹⁹ Financé en grande partie par l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), Irish Aid et le Ministère britannique du développement international.

²⁰ Voir Brooks World Poverty Institute Working Paper 116 (avril 2010).

²¹ Voir S. Wening Handayani et C. Burkley, dir. publ., « Social Assistance and conditional cash transfers. Proceedings of the regional workshop ». Banque asiatique de développement (juillet 2009). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.adb.org/documents/conference/social-assistance-cct/proceedings-social-assistance-cct.pdf>.

modèle des programmes de transfert monétaire assorti de conditions en place au Brésil et au Mexique, il offre des subventions aux familles qui vivent dans la pauvreté, l'objet étant d'améliorer la santé, la nutrition et l'éducation des enfants, la condition étant que ces derniers fréquentent l'école et se présentent périodiquement dans un dispensaire pour un bilan de santé. Des comités de doléances ont été établis aux niveaux municipal, régional et national pour en assurer la bonne exécution et la transparence²¹. En République arabe syrienne, le Fonds national d'aide sociale²² prévoit des transferts monétaires destinés aux personnes âgées, aux veuves ou aux femmes séparées de leur mari, aux orphelins, aux handicapés et aux familles de prisonniers²³. Il touche 46 % des ménages vivant sous le seuil de pauvreté absolue, et 69 % de tous les ménages vivant sous le seuil de pauvreté national. Les résultats de l'évaluation et de l'étude d'impact y relatives donnent à penser qu'il constituera sur le long terme un filet de sécurité sociale.

27. Se fondant sur le cadre conceptuel du transfert monétaire assorti de conditions dans les pays en développement, et inspirés par le succès du programme Oportunidades au Mexique, les États-Unis ont récemment mis en place un tout premier programme de ce type. Programme pilote à financement privé, Opportunity NYC s'adresse à la population des quartiers les plus défavorisés de la ville de New York. Le volet prestations familiales assure aux familles vivant dans la pauvreté des revenus destinés à l'enseignement, la santé, l'emploi et la formation professionnelle. Le volet prestations liées au travail prévoit des incitations au travail pour les adultes vivant dans un logement subventionné. Enfin, le module Sparks offre de modestes subventions pour aider les étudiants à terminer leurs études. Ces incitations financières sont suffisantes pour atténuer la pauvreté sur le court terme et encourager les familles et les particuliers à investir dans le capital humain sur le long terme²⁴.

28. Conscient qu'il importe d'assurer la protection sociale pour tous, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination²⁵ a, en avril 2009, fait de la protection sociale minimale l'une de ses neuf initiatives conjointes destinées à pallier les effets de la crise économique. Ce socle de protection sociale préconise l'accès universel aux transferts de sécurité sociale et aux services sociaux essentiels concernant la santé, l'eau et l'assainissement, l'enseignement, la nourriture et le logement. L'accent porte sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques de protection sociale et d'emploi qui soient globales, cohérentes et concertées afin de garantir la prestation de services et les transferts sociaux tout au long de la vie, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Les calculs effectués par plusieurs organismes des Nations Unies donnent à penser qu'un socle de base permettant des transferts sociaux est d'un coût abordable pour l'ensemble des pays du globe, même si le financement n'est pas encore disponible partout²⁶.

²² Voir <http://www.undp.org.sy/index.php/our-work/social-development-for-poverty-reduction/398-establishing-the-national-social-aid-fund-nsaf-in-syria->.

²³ Ce programme est exécuté par le Ministère des affaires sociales et du travail (2007-2011) en collaboration avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

²⁴ Voir http://www.nyc.gov/html/ceo/html/programs/opportunity_nyc.shtml; voir également http://www.nyc.gov/html/ceo/downloads/pdf/report_opportunity_nyc.pdf.

²⁵ Voir <http://www.unsceb.org/ceb/home>.

²⁶ Voir <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=1321>.

29. Bien que les programmes de protection sociale visant à atténuer la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale aient, ces dernières années, progressivement gagné du terrain, leur réussite dépend de l'efficacité de leur exécution et de l'adéquation des moyens financiers. En général, les pays à revenu intermédiaire sont en mesure de les mettre en œuvre et d'en augmenter progressivement la couverture. Les pays à faible revenu, toutefois, doivent faire face à des contraintes financières et autres. Les programmes qu'ils mettent en œuvre ne s'adressent qu'à une petite partie de la population; ils ont souvent un caractère expérimental, et ils sont tributaires de l'appui des bailleurs de fonds.

30. En outre, pour être efficaces, les interventions de protection sociale doivent faire partie d'une stratégie globale de protection sociale, et leurs fondements politiques, leur conception, la définition de la population ciblée ainsi que les arrangements institutionnels doivent être réfléchis. Dans la majorité des pays en développement, cette stratégie fait défaut. Là où les politiques de protection sociale existent, elles ont tendance à être fragmentées entre différents types de programmes, de secteurs et de groupes cibles, et elles touchent principalement les employés du secteur public et du secteur privé structuré. Il est particulièrement préoccupant que les travailleurs indépendants, les travailleurs contractuels et tous ceux, en particulier les femmes, qui ont une activité dans le secteur parallèle ne disposent d'aucune couverture sociale.

31. Par ailleurs, la réussite des programmes de transfert monétaire est tributaire de l'existence de services sociaux de base, ainsi que de la capacité de coordonner les activités relatives à l'éducation, aux soins de santé et à la nutrition. Pour être viables, les régimes de protection exigent que les cadres institutionnels et réglementaires voulus soient en place et que la population soit informée et consciente de ses droits. Enfin, l'absence de dispositifs de suivi et d'évaluation systématiques des programmes fait qu'il est souvent difficile d'évaluer l'impact des interventions aux niveaux national et sous-national.

32. On s'interroge également sur les défaillances administratives, les risques d'exclusion et le coût des transferts sociaux ciblés. En particulier, les transferts monétaires assortis de conditions sont parfois jugés paternalistes et stigmatisants pour les bénéficiaires. Dans la mesure où ils concernent souvent uniquement les familles avec de jeunes enfants, ils excluent les autres bénéficiaires potentiels, comme les personnes handicapées ou les personnes âgées. De plus, les transferts ciblés ou assortis de conditions qui peuvent être efficaces dans les pays à revenu intermédiaire ne conviennent pas forcément pour les pays à faible revenu et les pays les moins développés, où c'est la grande majorité de la population qui vit dans la pauvreté et l'exclusion. Ainsi, l'intérêt qu'il y a à cibler la protection sociale dépend de la nature de la pauvreté tout comme du contexte social et politique du pays concerné. Il est donc préférable d'adopter une approche universelle chaque fois qu'il n'est ni pratique ni possible de consentir des investissements élevés pour contrôler le respect des conditions.

L'intégration sociale par l'emploi

33. Diverses initiatives novatrices ont été mises en œuvre, qui ont pour objet d'améliorer l'aptitude à l'emploi et de créer des emplois sur le court ou le long terme pour les communautés vulnérables. Parmi les activités de ce type, on citera des petits projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, des mesures

d'incitation ciblées pour soutenir l'emploi des groupes marginalisés, et des subventions salariales pour encourager les petites et moyennes entreprises à embaucher des jeunes à la recherche d'un emploi. Dans l'ensemble, l'intégration sociale des jeunes par le biais de l'emploi suscite depuis quelques années plus d'intérêt, en particulier dans les pays où la population s'accroît rapidement, comme c'est le cas dans la plupart des pays d'Afrique et d'Asie occidentale. Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics et les mouvements de jeunesse ont lancé des programmes de perfectionnement et des activités visant à favoriser la participation des jeunes à la vie économique et à l'emploi, ainsi que leur autonomisation, notamment par des programmes non obligatoires d'amélioration de l'aptitude à l'emploi.

34. Au Koweït, le programme d'expansion des entreprises offre un ensemble d'instruments et de techniques en faveur de la création et de l'expansion d'entreprises, particulièrement celles ayant une femme à leur tête. En Jordanie, le programme INJAZ prépare les jeunes à prendre leur place sur le marché du travail et, à cette fin, se propose d'améliorer leur aptitude à l'emploi et de développer leurs talents d'entrepreneur²⁷.

35. En Inde, la loi sur la garantie de l'emploi en milieu rural, adoptée en 2005, garantit légalement un emploi à tous les ménages en échange de 100 jours de travail bénévole²⁸. Elle a également pour objet la création d'infrastructures durables et l'augmentation des moyens de subsistance des pauvres en milieu rural²⁸. Elle s'attaque aux causes de la pauvreté chronique, comme la sécheresse, la déforestation et l'érosion des sols. Enfin, elle contribue à ralentir l'exode rural.

36. Au Libéria, le programme national d'emploi au cours de congés offre aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience et une conscience professionnelles ainsi qu'une discipline de vie. En Gambie, le programme Priorité à l'emploi prévoit le perfectionnement des compétences des jeunes, hommes ou femmes, et leur formation à l'activité entrepreneuriale, notamment en milieu rural. Au Lesotho, le programme de promotion de l'emploi des jeunes en vue de la réduction de la pauvreté a le même objectif, mais il s'accompagne d'activités d'information sur le VIH/sida et de prévention contre cette pandémie, de sorte à intensifier la participation des groupes vulnérables et marginalisés à l'action nationale menée dans ce domaine²⁹.

37. En Éthiopie, des programmes de travaux publics sont exécutés qui prévoient la distribution de denrées alimentaires ou un paiement en espèces en rémunération du travail, et qui favorisent la création d'emplois. S'adressant aux personnes qui éprouvent provisoirement un choc de revenu, ils sont souvent de courte durée et ne peuvent offrir des revenus permanents qui aideraient à atténuer la pauvreté et à faire reculer l'exclusion. Le programme pour une protection sociale fondée sur des activités productives, lancé en 2005 dans le cadre du Programme de sécurité alimentaire, a été conçu pour répondre à ces préoccupations. Il prévoit le versement de subventions ou la distribution de nourriture aux ménages qui sont dans l'insécurité alimentaire chronique et vise à créer des infrastructures collectives par

²⁷ Voir <http://www.injaz.org.jo>.

²⁸ Voir <http://www.undp.org/poverty/>.

²⁹ Ce projet est exécuté avec l'aide du Bureau international du Travail (BIT) et du PNUD (2007-2011); voir http://www.undp.org.ls/poverty/youth_employment.php (consulté le 1^{er} octobre 2010).

l'exécution de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre³⁰. Les projets d'infrastructures – construction de routes, mise en valeur des sols et des ressources en eau – répondent au souci des collectivités locales³¹.

Programmes d'intégration sociale de groupes donnés

Personnes handicapées

38. Plusieurs pays ont adopté des textes de loi et pris des dispositions administratives en faveur des personnes handicapées. Parmi eux, on citera, en Jordanie, la loi sur les droits des personnes handicapées et la stratégie nationale en faveur des handicapés (2007-2015) qui a officialisé les interventions de l'État. Le Conseil supérieur aux personnes handicapées, créé en 2007, est chargé de formuler des politiques et plans nationaux, de mettre en œuvre la stratégie nationale, de revoir et modifier la législation, de créer des centres de prestation de services et un institut de recherche sur les handicaps, et de définir les normes applicables aux programmes et services en faveur des handicapés³². Au Qatar, la loi prévoit des sanctions en cas de violation des dispositions interdisant la discrimination contre les personnes handicapées³³. Au Japon, les textes de loi et les dispositions administratives touchant divers aspects liés aux handicapés ont fait l'objet d'une réforme approfondie. Il s'agit notamment de faciliter le passage de la vie en institution à la vie au sein de la collectivité, de sensibiliser l'opinion publique aux questions relatives aux handicapés, de prévenir des abus, de les détecter rapidement et de veiller à ce qu'ils ne se reproduisent pas, et, enfin, de mener des enquêtes et des travaux de recherche pour saisir les conditions de vie réelles des personnes handicapées³⁴.

39. Plusieurs pays se sont employés à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées. Ainsi, aux Émirats arabes unis, les handicapés peuvent obtenir gratuitement ou à prix réduit des logements publics, des services de transport et de télécommunications et des soins de santé; ils peuvent aussi recevoir une allocation mensuelle au titre de la sécurité sociale³⁵. Au Canada, des politiques ont été formulées en vue d'étendre l'accès des handicapés aux transports publics; un guide de préparation aux situations d'urgence a été élaboré; des aides financières

³⁰ Ce programme est exécuté avec l'appui d'un groupement de neuf partenaires du développement – Agence canadienne de développement international (ACDI), Ministère britannique du développement international, Commission européenne, Irish Aid, RNE, Agence suédoise de développement international, United States Agency for International Development (USAID), Programme alimentaire mondial (PAM) et Banque mondiale – qui mettent à sa disposition des moyens financiers et des ressources en nature. Il s'agit là du programme de protection sociale le plus important en Afrique, puisqu'il a touché 7,5 millions de personnes en 2006. Il devrait entrer dans sa deuxième phase en 2010; voir également les pages Web suivantes : <http://www.odi.org.uk/work/projects/details.asp?id=1144&title=productive-safety-net-programme-psnp-ethiopia>; http://www.dagethiopia.org/index.php?option=com_content&view=article&id=24&Itemid=17.

³¹ D. O. Gilligan, J. Hoddinott & A. S. Taffesse « The Impact of Ethiopia's Productive Safety Net Programme and its Linkages », International Food Policy Research Institute Discussion Paper (décembre 2008).

³² Voir « Mapping Inequity: Persons with Physical Disabilities in Jordan », CESAO, 2009.

³³ Voir A/HRC/WG.6/7/QAT/1.

³⁴ « Good Policies and Practices that Promote Social Integration in Asia and the Pacific », CESAP.

³⁵ Recueil des meilleures pratiques : application des articles 11, 19 et 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2001). Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/disabilities/default.asp?id=1541>.

sont offertes pour l'aménagement des locaux d'habitation; des exonérations fiscales sont consenties pour les handicapés, leur famille et les proches qui s'occupent d'eux. Enfin, un socle de protection sociale des personnes handicapées a été mis en place³⁵.

40. Dans le domaine de l'éducation, la formation et l'emploi, les Émirats arabes unis ont lancé une initiative en faveur de l'école pour tous et publié un manuel technique d'intégration sociale des malvoyants au système scolaire³⁵. En Égypte, 5 % des emplois sont réservés aux handicapés, dans tous les secteurs; ces personnes reçoivent en outre une allocation d'invalidité et ont accès à la formation professionnelle. En Ouganda un projet d'aide aux victimes de la lutte antimines offre une assistance aux personnes blessées par l'explosion de mines et à leur famille, par des subventions destinées à améliorer leurs moyens de subsistance – par exemple, pour l'achat de fauteuils roulants – et par une formation professionnelle³⁵. Au Chili, des lignes directrices ont été publiées, qui portent sur les moyens de protéger les handicapés victimes du séisme de 2010 et de prendre soin d'eux, et des services de soutien aux handicapés et à leur famille ont été mis en place. Il existe également des quotas préférentiels pour les handicapés employés dans la fonction publique.

41. On citera également la prise en compte des questions relatives aux handicapés dans le cadre du programme de développement (Kenya)³⁶, l'initiative d'intégration des handicapés au moyen des technologies de l'information et des communications et de la constitution de réseaux d'entraide (Jordanie)³⁷, ainsi qu'une série d'initiatives visant à protéger les handicapés en cas d'urgence (République de Corée).

Peuples autochtones

42. L'intégration sociale des peuples autochtones est une priorité en Amérique latine, où s'est tenue en septembre 2010 la première réunion régionale sur le droit à être consulté et le consentement préalable libre et éclairé³⁸. On citera, parmi les initiatives récemment prises, la publication d'un atlas sociolinguistique des peuples autochtones d'Amérique latine³⁹, ainsi que la mise en place d'un programme de formation en éducation interculturelle et bilingue dans les pays andins. Le Mexique a inclus des indicateurs concernant spécifiquement les peuples autochtones dans son rapport intérimaire sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les données issues du recensement de 2010 seront exploitées pour intensifier l'action des pouvoirs publics en faveur de ces peuples⁴⁰. L'Équateur a

³⁶ Réponse du bureau du PNUD au Kenya donnée dans le cadre du dialogue sur le thème de la sensibilisation du public et du renforcement des capacités des ONG en faveur de l'intégration des personnes handicapées.

³⁷ Réponse du bureau du PNUD en Jordanie donnée dans le cadre du dialogue sur le thème de la sensibilisation du public et du renforcement des capacités des ONG en faveur de l'intégration des personnes handicapées.

³⁸ Avec la participation du BIT, du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et du Rapporteur spécial sur les peuples autochtones.

³⁹ Atlas sociolinguístico de pueblos indígenas en América Latina, vol. 1 et vol. 2, publié par l'UNICEF, l'Agence espagnole pour le développement international et la coopération et la Fondation PROEIB Andes (2009).

⁴⁰ Déclaration du représentant du Mexique à la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (avril 2010).

mis en place un cadre institutionnel au plus haut niveau de l'État pour assurer la participation de tous, y compris les peuples autochtones, à la formulation, à l'évaluation et au suivi des politiques et programmes visant à promouvoir et protéger les droits énoncés dans la constitution adoptée en septembre 2008⁴¹; de plus, il existe désormais un Département du dialogue interculturel aux fins de l'éducation pour tous. Un atelier de travail sur la Convention sur la diversité biologique s'est tenu au Guatemala en mars 2010, en vue de renforcer les capacités des peuples autochtones et des collectivités locales d'Amérique latine et des Caraïbes dans ce domaine.

43. Certains pays ont lancé des initiatives ayant pour objet l'intégration sociale des minorités ethniques et d'autres groupes marginalisés. Ainsi, au Viet Nam, le Programme de développement socioéconomique des communes les plus vulnérables situées dans des régions à minorités ethniques et des zones montagneuses⁴² vise l'intégration à l'activité économique de celles qui vivent dans des villages éloignés et isolés. Il s'agit de réaliser un ensemble d'objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats au moyen de diverses activités – perfectionnement des compétences et formation professionnelle, construction d'infrastructures ou encore renforcement des capacités des collectivités locales – et d'améliorer l'accès aux services sociaux de base⁴³.

Migrants

44. En Asie occidentale, en particulier dans les États membres du Conseil de coopération du Golfe⁴⁴, un grand nombre de travailleurs migrants sont employés principalement dans les secteurs informels de l'économie. Les pays de la région s'emploient à mettre en adéquation leurs textes de loi et leurs politiques relatives à la mobilité de la main-d'œuvre avec les normes internationales de manière à garantir les droits des migrants. Bien que ces pays ne visent pas l'intégration sociale pleine et entière des migrants étrangers, la protection de leurs droits et même leur prise en compte dans les régimes de protection sociale vont de l'avant.

45. Le Qatar a fait des efforts considérables sur les plans législatif et institutionnel pour promouvoir et défendre les droits des travailleurs expatriés. En plus des accords bilatéraux conclus avec les pays d'origine pour protéger les droits des travailleurs migrants, le Code du travail de 2004 garantit aux travailleurs un ensemble de droits et privilèges, parmi lesquels la protection contre les risques professionnels, l'indemnisation en cas d'accident du travail, le droit de mettre fin volontairement à leur contrat et celui d'être rémunérés pour le travail accompli. Le service de l'inspection du travail, qui relève du Ministère du travail, est chargé de régler les problèmes de discrimination à l'encontre des travailleurs expatriés, et deux tribunaux spéciaux ont été créés pour résoudre les conflits du travail impliquant des expatriés⁴⁴. Les Émirats arabes unis ont pris une série de mesures visant à améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs migrants : création de logements convenables, moyens de transport adéquats et mise en place

⁴¹ Déclaration du représentant de l'Équateur à la neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (avril 2010).

⁴² Connu sous le nom de Programme 135.

⁴³ Voir <http://www.un.org/esa/socdev/egms/docs/2009/Ghana/Quan.pdf>

⁴⁴ Il s'agit de l'Arabie saoudite, du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït, de l'Oman et du Qatar.

de tribunaux fédéraux pour régler les conflits du travail. En outre, les travailleurs reçoivent une carte santé qui leur donne accès aux services de santé.

46. En Arabie saoudite, plusieurs mesures ont été prises pour sauvegarder les droits des travailleurs migrants, parmi lesquelles la décision du Conseil des Ministres de réglementer les relations entre les travailleurs migrants et leurs employeurs; la réglementation interdit désormais la confiscation, par leur employeur, des passeports des travailleurs migrants et autorise ces derniers à bénéficier de services publics⁴⁵. Parmi les initiatives nationales les plus récentes, on citera l'uniformisation des contrats de travail des employés domestiques (Liban), la délégation à un organisme public de la qualité de répondant, qui incombait auparavant à l'employeur (Bahreïn), et l'octroi de visas de travail sans répondant pour certaines professions (Koweït). Ces initiatives sont considérées comme constituant de bonnes pratiques pour atténuer les problèmes que rencontrent les travailleurs migrants pour s'intégrer socialement⁴⁶.

B. L'intégration sociale par la participation

47. Divers pays ont pris des mesures en faveur d'une plus grande participation de la population et des collectivités à la conception, au contrôle et à l'exécution des politiques sociales.

48. Au Mozambique, les autorités ont mis en place un réseau consultatif d'observatoires du développement provincial, l'objet étant d'intensifier la participation citoyenne à la planification régionale et aux processus budgétaires afin d'aider le Ministère de la planification et du développement à contrôler et évaluer l'exécution du Plan d'action de réduction de la pauvreté absolue⁴⁷.

49. Certains pays africains, soucieux d'améliorer l'intégration sociale des femmes et leur participation à la vie politique, ont instauré des quotas de représentation des femmes au parlement. C'est ainsi que, depuis 2003, 30 % des sièges du Parlement rwandais sont réservés aux femmes; ce quota a été largement dépassé et le Rwanda est le pays africain où les femmes sont le mieux représentées à la chambre basse (56,3 % en 2008). En 2000, la République-Unie de Tanzanie a fixé un quota de 20 % des sièges à attribuer aux femmes, ces sièges étant répartis au prorata du nombre de sièges obtenus par les divers partis lors des élections législatives. En 2008, le pourcentage de femmes au Parlement tanzanien a dépassé 30 %. En Ouganda, le Gouvernement cherche à remédier à l'exclusion et aux inégalités sociales par l'instauration de quotas ciblant quatre groupes spécifiques : les femmes, les travailleurs, les jeunes et les personnes handicapées. Alors que le quota était fixé à 17 % des sièges, la proportion de femmes siégeant au Parlement ougandais a atteint 30,7 % en 2008. Les quotas pour les jeunes (5 sièges) et les personnes handicapées (5 sièges) ont eux aussi été atteints¹.

⁴⁵ Voir A/HRC/WG.6/4/SAU/1.

⁴⁶ Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Organisation arabe du travail, *Intra-regional Labour Mobility in the Arab World*, OIM, 2010.

⁴⁷ Voir Antonio Alberta da Silva Francisco et Konrad Matter « Poverty observatory in Mozambique », Southern African Regional Poverty Network. Disponible à l'adresse suivante : <http://sarpn.org.za/documents/d0002581/index.php>.

50. Au Liban, la mise en place d'un dispositif de consultation nationale entre les pouvoirs publics, la société civile et les handicapés a abouti à l'instauration du Comité national pour les handicapés, qui constitue l'autorité de réglementation pour tout ce qui touche la situation, les droits et la protection de ces personnes. Le programme de garantie des droits des personnes handicapées a permis de passer d'une vision axée sur les soins à une approche fondée sur les droits.

51. Il y a quelques années, le Parlement serbe a pris des mesures pour intensifier la participation de la société civile au processus législatif au moyen d'auditions et de débats publics. Cela a conduit à l'adoption d'un certain nombre de stratégies et textes de loi favorisant l'inclusion sociale – dont une stratégie en vue de l'égalité des sexes, une stratégie en faveur de la jeunesse et une stratégie en faveur des Roms – ainsi que d'une loi sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées⁴⁸.

52. Le Conseil de l'Europe a lancé, en octobre 2010, un plan d'action pour la cohésion sociale, qui a pour objet de faire participer la population à la hiérarchisation des priorités aux niveaux national, régional et local. Il s'agit de trouver les moyens de protéger la société contre une dégradation de la situation et de maintenir la justice sociale ainsi que l'équité entre les générations même lorsque les ressources sont limitées⁴⁹.

C. Échange de vues et de données d'expérience sur les politiques et pratiques optimales d'intégration sociale

53. Le premier atelier régional asiatique sur l'assistance sociale et les transferts monétaires assortis de conditions²¹ s'est tenu à Manille, en juillet 2009, à l'invitation de la Banque asiatique de développement. Il s'agissait de recueillir les données d'expérience en matière d'aide sociale et de promouvoir les priorités opérationnelles de la protection sociale en Asie et dans le Pacifique. Des responsables et praticiens représentant la Banque asiatique de développement, les gouvernements, les partenaires de développement, les établissements de recherche et les organisations issues de la société civile ont échangé leurs points de vue et leurs données d'expérience concernant l'aide sociale et ses modalités, une attention particulière étant portée aux populations vivant dans la pauvreté et aux groupes vulnérables.

54. La Conférence du Pacifique sur la dimension humaine de la crise économique mondiale, qui s'est tenue à Vanuatu en 2010, avait pour objet la formulation d'orientations et d'interventions concrètes susceptibles d'aider les pays du Pacifique à atténuer les effets délétères de la crise économique mondiale, et plus particulièrement de réduire la vulnérabilité et forger une capacité de résilience durable⁵⁰.

⁴⁸ Voir <http://www.unece.org/gender/documents/Beijing+15/Serbia.pdf>; voir également http://www.ngoserbia.com/res/National_Youth_Strategy.pdf et <http://www.romadecade.org/files/downloads/Decade%20Documents/Serbia%20Decade%20Presidency%20Program.pdf>.

⁴⁹ Voir http://www.coe.int/t/DG3/default_fr.asp.

⁵⁰ Voir http://vanuatu2010.un.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/GEC_Conference_Outcomes_Document_final.pdf.

55. La CEPALC a diffusé auprès des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ses conclusions sur les programmes de transfert monétaire assorti de conditions, au moyen de publications récurrentes, telles que *Social Panorama of Latin America*⁵¹, ainsi que de rapports, tels que *Time for equality: closing gaps, opening trails*, présenté à la trente-troisième session de la CEPALC, qui s'est tenue au Brésil en juin 2010. Des séminaires nationaux et internationaux sur la question ont eu lieu au Brésil, au Chili, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua. Une assistance technique a par ailleurs été prêtée au Ministère panaméen du développement social et au Ministère bolivien de la planification du développement. En outre, la CEPALC met en place une base de données en ligne sur les programmes sociaux, en cours de validation par le personnel technique des administrations des pays concernés, qui permettra d'observer les caractéristiques et les incidences des programmes de transfert monétaire assorti de conditions.

56. La Commission européenne et le Conseil des rapports nationaux sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale soumis par les États membres publient chaque année un rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale⁵². La méthode ouverte de coordination du processus de protection sociale et d'inclusion sociale permet aux États membres de l'Union européenne d'échanger des informations sur les politiques et pratiques optimales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de réforme des régimes de protection sociale et de maîtrise des enjeux de l'évolution démographique. Cette méthode constitue par ailleurs le cadre de l'observation conjointe des répercussions sociales de la crise⁵³.

57. Le Réseau interaméricain de protection sociale (Inter-American Social Protection Network: Exchanging Experiences, Expanding Opportunities) est une communauté de pratique au service des ministères et des agences de développement social, récemment institué en collaboration avec les organisations internationales, le secteur privé et les milieux universitaires. Il a pour objet de promouvoir l'échange et le transfert de données d'expérience et de connaissances sur la protection sociale⁵⁴. Il permet d'échanger des informations sur les meilleures pratiques en la matière et vise à établir un portefeuille de programmes de protection sociale pour équilibrer l'offre et la demande de stratégies et méthodes probantes.

58. Soucieuses de combler l'écart entre la théorie et la pratique, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins particuliers spéciaux ont lancé, en octobre 2010, un site Web sur le thème de l'inclusion dans l'éducation, qui donne des exemples d'actions concrètes fondées sur les principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation⁵⁵, formulés par l'UNESCO.

⁵¹ Voir en particulier l'édition 2009.

⁵² Voir <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=757&langId=fr>.

⁵³ Le rapport conjoint de 2010 peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=757&langId=fr>.

⁵⁴ Voir <http://www.socialprotectionnet.org/english/index-1.html>.

⁵⁵ Voir http://www.inclusive-education-in-action.org/iea/dokumente/upload/43806_177849f.pdf.

IV. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

59. L'examen des politiques et pratiques optimales en matière d'intégration sociale débouche sur un certain nombre de conclusions. Tout d'abord, les données d'expérience des différents pays montrent que les programmes de protection sociale sont de plus en plus considérés comme un moyen efficace d'atténuer la pauvreté, de réduire les inégalités, de favoriser l'intégration sociale et de multiplier les possibilités de créer des revenus. Ils permettent d'améliorer la santé et la nutrition, d'accroître le taux de fréquentation scolaire et d'améliorer les résultats scolaires, ainsi que de restreindre le travail des enfants⁶. Ils aident aussi à répartir plus équitablement les bénéfices de la croissance économique et, par conséquent, ils sont généralement considérés comme des instruments essentiels de la promotion de l'intégration sociale et de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils tendent également à favoriser la cohésion sociale, l'esprit citoyen et la démocratie. Il a été constaté que, pour être plus efficaces, ces programmes doivent s'accompagner d'une action résolue en faveur de l'accès universel aux services sociaux.

60. Beaucoup de politiques et programmes d'intégration sociale ciblent des groupes sociaux spécifiques et visent à améliorer leurs moyens d'existence et leur statut dans la société. Dans ce contexte, divers pays envisagent d'améliorer l'aptitude et l'accès à l'emploi des groupes vulnérables, y compris les jeunes et les femmes, l'emploi revêtant une grande importance au regard de l'intégration sociale.

61. En outre, certains programmes et politiques d'intégration sociale ont été inclus dans les stratégies nationales de développement, y compris celles destinées à atténuer la pauvreté. Les autorités nationales se sont également employées à promouvoir la participation effective de la population à des activités citoyennes, sociales, économiques et politiques. Ces efforts sont considérés essentiels au regard de la promotion de l'intégration sociale. La participation des nombreuses parties prenantes à l'élaboration des politiques publiques a également permis d'améliorer la transparence, d'intensifier la responsabilisation et d'affermir l'adhésion au processus de développement.

62. La participation généralisée de tous à la vie sociale, culturelle et politique est indispensable au regard de l'intégration sociale. Les préjugés tenaces, les stéréotypes et la discrimination qui l'entravent continuent d'être les principaux obstacles à l'intégration sociale. Bien que de nombreux pays aient adopté de nouveaux textes de loi ou remanié ceux qui existaient de sorte à répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables et à assurer leur intégration, l'application de ces dispositions a souvent été entravée par le manque de capacités institutionnelles, tant en ce qui concerne l'exécution des programmes et des activités de sensibilisation que par les lacunes des cadres de réglementation.

63. En conclusion, on fera observer que, malgré les limites et les lacunes de certaines stratégies d'intégration sociale et les nombreux problèmes qui restent à régler dans certaines régions, les stratégies nationales de développement non exclusif accompagnées de politiques et méthodes appropriées se sont avérées efficaces pour promouvoir l'intégration sociale et le développement social. Ces

politiques et pratiques optimales, conjuguées aux enseignements tirés de l'expérience, seront utiles pour concevoir et mettre en œuvre, dans l'avenir, des interventions probantes. Les expériences réussies au niveau national devraient être largement diffusées afin que les responsables et autres parties prenantes concernées aux plans national et international puissent les reproduire ou en étendre la portée, l'objet étant d'instaurer au plus tôt une « société pour tous ».

B. Recommandations

64. Les autorités nationales sont invitées à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes destinés à promouvoir l'intégration sociale, et à les inclure dans les politiques et stratégies nationales de développement.

65. Les autorités nationales devraient continuer à consolider les politiques et interventions ciblant des groupes sociaux spécifiques, et, parallèlement, faire en sorte que l'intégration sociale soit systématiquement prise en compte dans toutes les politiques et tous les programmes.

66. Les autorités nationales pourraient formuler des programmes de protection sociale dans le cadre d'une stratégie globale visant à réduire les inégalités et à faire reculer l'exclusion sociale.

67. Les autorités nationales devraient favoriser l'accès universel aux services sociaux de base, ceci étant un moyen de faire progresser l'intégration sociale.

68. Les autorités nationales devraient privilégier des politiques et stratégies en faveur du plein emploi et du travail décent de sorte à faciliter l'intégration sociale des groupes vulnérables et l'égalité entre les sexes.

69. Les autorités nationales devraient intensifier la participation de la population et des collectivités à la planification et la mise en œuvre des politiques et stratégies d'intégration sociale, abattre les obstacles qui l'entravent et consolider les dispositifs institutionnels visant à la promouvoir.

70. Les autorités nationales pourraient envisager d'échanger systématiquement des informations relatives aux pratiques optimales en matière d'intégration sociale.